

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2014**

**Nombre de Conseillers :** en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil quatorze, le 18 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 12 février 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS :** Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND, Claude ROUSSEAU, Robert BOSSELUT

**Absent :** Néant

**SECRETARE :** Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité lors des réunions du Conseil durant les 6 dernières années. Il remercie Robert PICHON, Claude ROUSSEAU et Robert BOSSELUT pour tout ce qu'ils ont apporté à la commune lors de tous leurs mandats.

### **1/Vote du compte administratif 2013.**

Le Maire présente les comptes qui font apparaître une économie de 77 293,07 € sur le fonctionnement et une économie de 155 761,60 sur l'investissement compte tenu de l'affectation d'une réserve de 125 500 € pour la rénovation du Cantou.

Le Maire précise que les économies de fonctionnement ont été réalisées en partie grâce à la rigueur de la gestion et à l'action quotidienne de tous les employés.

Le résultat cumulé excédentaire 2013 s'élève à 89 214,48 € (hors réserve Cantou)

Le Conseil vote à l'unanimité ce compte administratif et de gestion

### **2/Affectation du résultat 2013.**

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'affecter cette somme de 82 214,48 € au profit de la section de la section fonctionnement du budget primitif 2013.

Il précise que la somme économisée sur la section investissement au profit de la rénovation du Cantou permettra de faire les avances nécessaires pour les travaux qui devraient débiter en septembre 2014 et de recourir à un emprunt limité.

Cette affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

### **3 /Vote du tarif des cartes de pêches.**

Les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité :

Habitants de Saint Mesmin : 35 € Extérieurs : 50 € Carte Mensuelle : 20 €

Carte Spéciale Gîte : 20 € Carte Journalière : 7 €

Le Conseil accepte d'autre part à l'unanimité que Guy HAYE puisse vendre les cartes journalières.

### **4/Demande fonds de concours à la COMCOM pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés.**

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter un fonds de concours de 1500 € auprès de la communauté de communes pour financer le coût de la mise en place des conteneurs semi-enterrés dans le bourg. Le devis accepté est de 2732,86 €

### **5/Participation communale à la gestion du Collège de LANOUAILLE.**

7 enfants de SAINT-MESMIN actuellement au CEG de LANOUAILLE et utilisent le gymnase.

Le montant de la participation 2014 pour la commune s'élève à 1595,74 €.

Le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer cette somme à la commune de LANOUAILLE, gestionnaire du gymnase.

## **7/Prolongation du contrat d'Annick JACQUET .**

Le Maire explique que depuis plusieurs années de nombreux documents sont toujours en attente d'être archivés et qu'il souhaiterait mettre à profit la disponibilité et la compétence d'Annick JACQUET .Il demande au Conseil de se prononcer sur une prolongation éventuelle de 3 semaines du contrat en cours pour réaliser cette opération.

Certains conseillers se montrent réticents à cette idée sous le prétexte, qu'Annick étant candidate aux élections municipales, certains administrés pourraient en profiter pour mener une campagne de dénigrement du conseil, d'autres conseillers font remarquer que les employés municipaux et la secrétaire pourraient très bien intégrer ce travail dans leurs tâches quotidiennes.

Le Maire et quelques autres conseillers ne partagent pas cet avis mais acceptent les remarques et décident de renoncer à cette demande.

Un conseiller se propose d'aider les employés municipaux à classer ces archives.

## **Divers :**

Un point sur l'élagage est fait ainsi que sur le curage de fossés pour lequel il est décidé d'attendre des moments moins humides. Un devis de l'entreprise CELERIER a été présenté par le Maire et le curage pourra commencer dès que les conditions météo seront plus favorables. Le Maire précise que le pilier de la porte du cimetière a été remis en place et que la tombe du soldat inconnu est maintenant bien aménagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 19H45.

Le Maire